



LA PRESSE AU SERVICE DE LA PLANÈTE

LE JOURNALISME FACE À LA CRISE ENVIRONNEMENTALE

2024

Journée mondiale de la liberté de la presse

3 MAI 2024

DECLARATION COMMUNE

Rédigée par les Présidents de l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGA), de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) et du Conseil des droits de l'homme (HRC).

Santiago, Chili - 3 mai 2024 - Il y a trente ans, la première Journée mondiale de la liberté de la presse a été célébrée à Santiago au Chili, marquée par l'adoption de la Déclaration historique de Santiago. Cet événement a inauguré une nouvelle ère dédiée à la promotion du droit fondamental à la liberté d'expression et à la liberté de la presse, ainsi qu'à la promotion de médias libres, indépendants et pluralistes, s'appuyant sur la reconnaissance par l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1946, que la liberté d'information est un droit humain fondamental.

Aujourd'hui, inspirés par la Décennie internationale des sciences pour le développement durable (2024-2033), proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies, nous soulignons le rôle central de la liberté d'expression dans la capacité des journalistes, des professionnels des médias, des activistes environnementaux, des scientifiques et des citoyens à promouvoir le droit à un environnement propre, sain et durable, et à sensibiliser aux enjeux climatiques, aux défis environnementaux et à la dégradation de l'environnement, dans la quête du développement durable.

À cet égard, nous soulignons que les États ont l'obligation de respecter, protéger et promouvoir les droits humains, y compris dans toutes les actions entreprises pour faire face aux défis environnementaux, et de prendre des mesures pour protéger les droits humains de tous et de toutes, comme reconnu dans divers instruments internationaux. Des mesures supplémentaires doivent également être prises pour les personnes particulièrement vulnérables à la dégradation environnementale, conformément aux Principes-cadres relatifs aux droits de l'homme et à l'environnement.

L'accès à une information exacte et en temps voulu, rendu possible par des médias libres, indépendants et pluralistes, est une pierre angulaire pour sensibiliser le public, favoriser

des débats et des prises de décision éclairés, contrer la désinformation et la désinformation et, en fin de compte, galvaniser une action collective vers l'atteinte des Objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Dans ce contexte, nous reconnaissons l'engagement continu de l'UNESCO à s'assurer que la Journée mondiale de la liberté de la presse est une plateforme véritablement multipartite et diversifiée, où tous les acteurs concernés peuvent élever leurs voix pour protéger et promouvoir la liberté d'expression et atteindre le développement durable.

À mesure que nous approchons des dernières années pour atteindre les Objectifs de développement durable, nous appelons les États membres et tous les acteurs concernés à réaffirmer leurs engagements envers les droits fondamentaux de la liberté d'expression et d'accès à l'information.

Reconnaissant l'impératif urgent de lutter contre le changement climatique, la dégradation environnementale, ainsi que les défis économiques et sociaux qui mettent en péril le bien-être des générations présentes et futures, nous soulignons l'importance primordiale de la liberté d'expression et de l'accès à l'information pour répondre à ces enjeux pressants et les atténuer. Dans une époque marquée par des défis environnementaux croissants et la triple crise planétaire, combinés à des niveaux sans précédent de désinformation et de désinformation, le rôle des médias en tant que chien de garde et catalyseur d'action ne peut être surestimé.

Lors de la Journée mondiale de la liberté de la presse, nous réaffirmons notre engagement envers la sécurité des journalistes et la défense de la liberté d'opinion et d'expression comme droit humain fondamental. Nos efforts constants mettent en lumière le lien essentiel entre la liberté de la presse et des sociétés où la vérité peut s'épanouir, libre de la més/désinformation et des fausses informations. Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et ses procédures spéciales soutiennent rigoureusement les initiatives qui garantissent que les journalistes et les professionnels des médias puissent travailler sans danger, reconnaissant que l'accès à l'information et le travail des journalistes sont essentiels à la promotion et à la protection des droits humains et des libertés fondamentales.

Nous reconnaissons également le rôle des journalistes et des professionnels des médias, y compris les femmes, dans la sensibilisation du public au changement climatique, aux questions environnementales et aux catastrophes.

Les discussions à l'occasion de cette Journée mondiale de la liberté de la presse sont importantes pour éclairer des processus cruciaux tels que le Forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2024, le Sommet pour l'avenir, la COP29, et d'autres grandes conférences des Nations Unies.

Nous exhortons également les États membres à faire tout leur possible pour prévenir la violence, l'intimidation, les menaces et les attaques contre les journalistes et les professionnels des médias. Nous condamnons les assassinats de journalistes et de professionnels des médias partout, y compris dans les situations de conflit. Nous condamnons également fermement toute tentative de harceler, d'intimider, d'attaquer ou de détenir arbitrairement des journalistes et des professionnels des médias.

De plus, nous préconisons le renforcement des politiques qui favorisent des médias libres, indépendants et pluralistes, contribuant ainsi à créer un espace public dynamique et solide, pilier de sociétés pacifiques, justes, inclusives, durables et prospères.

Enfin, nous soulignons que la conception et l'utilisation inappropriées ou malveillantes des systèmes d'intelligence artificielle peuvent compromettre l'intégrité de l'information, que les droits humains et les libertés fondamentales doivent être respectés, protégés et promus à l'ère de l'intelligence artificielle. Nous appelons également tous les États membres et les autres parties prenantes à promouvoir des systèmes d'intelligence artificielle sûrs, sécurisés et dignes de confiance, de manière inclusive et équitable, pour le bénéfice de tous et toutes.

**Amb. Francis
Dennis**

Président
**Assemblée
générale des
Nations Unies**

**Amb. Simona-
Mirela Miculescu**

Présidente
**Conférence
générale
de l'UNESCO**

**Amb. Paula
Narváez Ojeda**

Présidente
**Conseil
économique et
social des
Nations Unies**

**Amb. Omar
Zniber**

Président
**Conseil des
droits de
l'homme**